

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON LES MONTS D'AUNAY**

Commune de
HOTTOT-LES-BAGUES

Date de Convocation : 21/03/2025

Date d’Affichage : 11/04/2025

**Nombre de Conseillers : 11
En Exercice : 11**

**Présents : 11
Votants : 11**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, Le 1er avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de HOTTOT-LES-BAGUES, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de :

Madame Colette ORIEULT, Maire

Etaient Présents :

Roger BARBANCON, Sylvain DEQUAINDRY, Adjoints

Corinne COSNEFROY, Lydie DESDOUETS, Angélique GALLET, Annick MESLIN, Conseillères

Daniel BRIAND, Julien GRIPPON, Denis LE GOUPIL, Jérôme MORIERE, Conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Sylvain DEQUAINDRY

OBJET

- **Lotissement – Protocole entre la Sté Terre et Cap et la Commune de Hottot-les-Bagues**
- **Pont du Pont Piquet – option à choisir, demande de subvention**
- **Diagnostic assainissement collectif – choix de l'entreprise**
- **Mise en place du CFU**
- **Création d'un budget annexe lotissement, délibération su l'option TVA**
- **Budget communal**
 - o **Vote du compte de gestion 2024**
 - o **Vote du compte administratif 2024**
 - o **Vote de l'affectation du résultat**
 - o **Vote des taxes 2025**
 - o **Vote des subventions et participations 2025**
 - o **Vote du budget primitif 2025**
- **Budget assainissement**
 - o **Vote du compte de gestion 2024**
 - o **Vote du compte administratif 2024**
 - o **Vote du budget 2025**
- **Budget lotissement – vote du budget 2025**
- **Questions diverses**

Madame le Maire ouvre la séance en saluant les membres présents. M. Sylvain DEQUAINDRY est élu secrétaire de séance conformément aux dispositions des articles L. 2541-6 et L.2541-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire poursuit en constatant le quorum. Elle sollicite le conseil pour l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour, le point suivant : "Lotissement - Protocole entre la Sté Terre et Cap et la commune de Hottot-les-Bagues."

Le Conseil prend note de cet ajout, Mme le Maire aborde l'ordre du jour.

DM2025.04.01-1

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance ordinaire et des délibérations du Conseil Municipal du 04 mars 2025.

N°	Objet	Décision
DM2025.03.04-1	Conseil Municipal – Adoption du PV précédent	Adoptée
DM2025.03.04-2	SDEC Energie – effacement des réseaux chemin du calvaire, rue du Père Bousso et rue de l'église pour partie	Adoptée
DM2025.03.04-3	Lotissements – reprise des deux lotissements au nom de la commune	Approuvée
DM2025.03.04-4	Budget 2025 – projet de travaux	Approuvée
DM2025.03.04-5	Travaux salle des fêtes - choix de l'ets de carrelage	Approuvée
DM2025.03.04-6	Service assainissement – RPQS	Adoptée
DM2025.03.04-7	Étude diagnostic de l'assainissement et du pluvial	Adoptée
DM2025.03.04-8	Contrôle technique des PEI – convention SDIS	Approuvée
DM2025.03.04-9	Mission assemblée des Maires – remboursement repas	Approuvée
DM2025.03.04-10	Naissance sur la commune – carte cadeau	Approuvée

DM2025.04.01-2

LOTISSEMENT – PROTOCOLE ENTRE LA STE TERRE ET CAP ET LA COMMUNE DE HOTTOT-LES-BAGUES

Mme le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de protocole matérialisant et encadrant le transfert à la commune, des permis d'aménager accordés et prorogés le 20/09/2024, ainsi que la propriété de l'ensemble des pièces concernant les lotissements telles que les études, les devis...

Elle précise que le compromis de vente signé le 03/10/2023 qui liait la commune à Terre et Cap est annulé, et que le coût de ce transfert est estimé à 50 647.38€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve le protocole présenté. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tout document afférent.

DM2025.04.01-3

PONT DU PONT PIQUET – OPTION A CHOISIR, DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'inspection (détaillée et diagnostic) faite par INGAMO, sur le pont du Pont Piquet, en direction de Saint Vaast sur Seulles, l'ouvrage du Pont Piquet avait fait l'objet d'un arrêté de circulation interdite sauf vélos et piétons dans l'attente soit des travaux de remplacement ou de consolidation du pont.

Dans le rapport diagnostic remis par INGAMO, deux solutions étaient présentées : la réparation ou le remplacement total de l'ouvrage.

Elle présente le coût estimé pour une réparation qui est de 167 000.00€HT soit 200 000.00€TTC et celui pour le remplacement de 298 000.00€HT soit 357 000.00€TTC.

L'analyse multicritères faite permet d'orienter le choix vers la solution de remplacement. En effet, l'ouvrage est dans un état de dégradation avancée et exige ainsi des réparations importantes des appuis et du tablier avec un fort risque d'aléas pour une durabilité mal maîtrisée.

Mme le Maire présente le devis de INGAMO pour une mission de maîtrise d'œuvre de remplacement du pont qui s'élève à 31 630.00€HT soit 37 956.00€TTC. Elle précise que la solution de réparation indique une moins-value de 2 000.00€HT.

Mme le Maire invite le Conseil à délibérer.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le gouvernement a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes pour la réparation de leurs ouvrages d'art dont le pilotage est confié au CEREMA.

Suite à l'inscription de la commune au programme national Ponts travaux 2 et sa validation, Mme le Maire indique que les travaux peuvent être subventionner jusqu'à 60% dans la limite d'un montant maximum de 500 000.00€HT et minimum de 5 000.00€HT, des travaux de reconstruction de réparation, de restauration, ainsi que les études techniques et réglementaires nécessaires à leur bonne réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu,

- Approuve la réalisation des travaux de sécurisation du pont du Pont Piquet et retient la solution consistant au remplacement de l'ouvrage
- Approuve le plan de financement pour la réalisation des travaux de remplacement pour un montant de 298 000€HT soit 357 000€TTC
- Autorise le Maire à signer le contrat de MO pour un montant de 37 956€TTC
- Sollicite une subvention auprès de CEREMA au titre du programme National Ponts2 au taux maximum pour la réalisation de ces travaux et mandate le Maire pour solliciter tout autre subvention possible tel que DETR/DSIL, Ter'Bessin, Agence de l'eau...
- Autorise Mme le Maire à effectuer les démarches et l'autorise à signer tout document afférent

DM2025.03.04-4

ETUDE DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DU PLUVIAL

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis du cabinet d'étude DAMONA de St Philbert, dans l'Orne, qui estime le coût de l'étude diagnostic de l'assainissement et du pluvial à 10 675.00€HT soit 12 810.00€TTC. Elle présente le devis du cabinet Sogeti qui s'élève à 10 725.00 €HT soit 12 870.00 €TTC. Elle précise qu'il comprend deux tranches optionnelles : l'assistance enquête publique pour 1 360.00€ et l'assistance MRAE pour 1 360.00€ si besoin

Elle sollicite le Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, décide de retenir le cabinet Sogeti, cabinet ayant effectué le dernier diagnostic de la commune. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau. Il l'autorise à signer tous documents afférents.

MISE EN PLACE DU CFU

Mme le Maire rappelle que le compte financier unique (CFU) remplace les documents de compte administratif et compte de gestion. Bien que par délibération DM2023.10.17-3, la commune ait adopté le référentiel budgétaire et comptable M57, elle ne s'est pas prononcée en ce qui concerne le CFU.

Le Maire indique qu'elle a envoyé une lettre d'intention au service de gestion comptable de Bayeux (SGC) afin de leur indiquer que la commune souhaite passer au CFU pour l'exercice 2025 pour son budget communal ainsi que ses deux budgets annexes.

Le prochain résultat financier sera donc exprimé en CFU 2025 au lieu de compte administratif/compte de gestion.

DM2025.04.01-5

LOTISSEMENT - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT, DELIBERATION SUR L'OPTION DE TVA

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération DM2025.03.04-3 dans laquelle il a décidé de reprendre les lotissements le Clos Paulmiers et les jardins à son compte. Elle ajoute que dans le cadre du projet de lotissement il est nécessaire de créer un budget annexe en M57 qui retracera l'ensemble des dépenses et recettes de l'opération d'aménagement. Elle précise que le terrain est propriété de la commune. Les parcelles concernées et cadastrées AB120, A263 et A265 sont d'une superficie de 1ha68a71ca. La superficie constructible est de 11 312m². Les permis aménager en cours de validité font état de 24 lots dont un destiné à recevoir deux logements groupés. Elle propose de fixer le prix au m² à 99.00€TTC environ et de pratiquer la TVA sur la marge si possible. Elle ajoute que le Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, fixera le prix par lot.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

- Décide créer un budget annexe lotissement dénommé «Lotissements Paulmiers Jardins»
- Opte pour le régime de TVA avec déclarations trimestrielles
- Valide le prix de 99€TTC le mètre carré environ, les prix seront fixés par lot lors de la prochaine séance
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de ce budget annexe

DM2025.04.01-6

BUDGET COMMUNE 2025 - VOTE DU COMPTE DE GESTION

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget communal concernant l'exercice 2024, présenté par la trésorerie, qui laisse apparaître le résultat de clôture suivant :

Excédent d'investissement	44 823.40€
Excédent de fonctionnement	117 779.97€
Reports de fonctionnement	870 396.27€
Reports d'investissement	144 353.55€
Résultat de clôture 2024	1 177 353.19€

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve le compte de gestion 2024.

DM2025.04.01-7

BUDGET COMMUNE 2025 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Mme le Maire présente le compte administratif du budget communal concernant l'exercice 2024, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	-168 439.59€
Recettes	+286 219.56€
Report de l'exercice précédent	+870 396.27€
<u>Excédent de clôture de fonctionnement : +988 176.24€</u>	

INVESTISSEMENT :

Dépenses	43 706.76€
Recettes	88 530.16€
Report de l'exercice précédent	144 353.55€
<u>Excédent de clôture d'investissement : 189 176.95€</u>	

Le Maire indique qu'il n'y a pas de dépenses engagées inscrites au Compte Administratif dans les restes à réaliser.

Le Maire s'étant retirée, le compte administratif est voté à l'unanimité sous la présidence de M. Briand, doyen de l'assemblée.

DM2025.04.01-8

BUDGET COMMUNE 2025 - AFFECTATION DU RESULTAT

Vu l'excédent de clôture de fonctionnement de +988 176.24€
 Vu l'excédent de clôture d'investissement de 189 176.95€
 Vu l'absence de recettes et dépenses inscrites en restes à réaliser
 Il en résulte qu'il n'y a pas de besoin de financement.

Le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

988 176.24€ en excédent antérieur reporté au compte 002 et 189 176.95€ en excédent antérieur reporté au compte 001 sur l'exercice 2025.

DM2025.04.01-9

BUDGET COMMUNE 2025 - VOTE DES TAXES 2025

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la suppression de la taxe habitation, les taux de taxes foncières du département sont ajoutés à ceux de la commune. Le surplus de la compensation sera prélevé au profit de l'état.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du taux des taxes en vigueur sur la commune, actuellement :

Taxe foncière (bâti) : **24.45%** (2.35% pour la commune et 22.10% pour le département)

Taxe foncière (non bâti) : **6.03%**

Taxe habitation : **6.30%**

Elle propose aux Membres du Conseil de maintenir les taux des taxes à l'identique pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DM2025.04.01-10

BUDGET COMMUNE 2025 - VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Mme le Maire propose les subventions suivantes :

ADMR	153.00
Association Animation Communale	610.00
Club du Bon Accueil	230.00
Restaurant du Cœur	100.00
MFR Balleroy	60.00
MJC du Val de Seulles	50.00

	1 203.00

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve ces subventions

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune participe financièrement à des Syndicats :

SDEC Energie	131 000.00€
SIVOS de Tilly	2 869.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve le versement de ces participations

DM2025.04.01-11

BUDGET COMMUNE 2025 - VOTE DU BUDGET 2025

Mme le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par délibération DM2023.10.17-3 en date du 17/10/2023, la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Mme le Maire propose au conseil municipal d'adopter la fongibilité des crédits

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Mme le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des

dépenses réelles de chaque section et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Puis, Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2025 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 416 573.00€. Elle propose de voter la section de fonctionnement en dépenses à 707 556.00€ et en recettes à 1 214 170.00€

Le Conseil Municipal approuve le budget présenté à l'unanimité.

DM2025.04.01-12

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 - VOTE DU COMPTE DE GESTION

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget assainissement concernant l'exercice 2024, présenté par la trésorerie, qui laisse apparaître le résultat de clôture suivant :

Excédent d'investissement	-317.41€
Excédent d'exploitation	11 854.03€
Reports d'exploitation	68 389.23€
Reports d'investissement	- 5 926.94€
Résultat de clôture 2024	68 071.97€

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve le compte de gestion 2024.

DM2025.04.01-13

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Mme le Maire présente le compte administratif du budget assainissement concernant l'exercice 2024, qui peut se résumer ainsi :

EXPLOITATION :

Dépenses	-31 309.90€
Recettes	+43 163.93€
Report de l'exercice précédent	+68 389.23€
<u>Excédent de clôture d'exploitation : +74 316.32€</u>	

INVESTISSEMENT :

Dépenses	-32 560.35€
Recettes	32 242.94€
Report de l'exercice précédent	-5 926.94€
<u>Déficit de clôture d'investissement : -6 244.35€</u>	

Le Maire indique qu'il n'y a pas de dépenses engagées inscrites au Compte Administratif dans les restes à réaliser.

Le Maire s'étant retirée, le compte administratif est voté à l'unanimité sous la présidence de M. BRIAND, doyen de l'assemblée.

DM2025.04.01-14

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 - AFFECTATION DU RESULTAT

Vu l'excédent de clôture d'exploitation de +74 316.32€
 Vu le déficit de clôture d'investissement de -6 244.35€
 Vu l'absence de recettes et dépenses inscrites en restes à réaliser
 Il en résulte qu'il y a un besoin de financement de 6 244.35€

Le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

68 071.97€ en excédent antérieur reporté au compte 002, 6 244.35€ au 1068 et 6 244.35€ en déficit antérieur reporté au compte 001 sur l'exercice 2025.

DM2025.04.01-15

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 - VOTE DU BUDGET 2025

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2025 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 72 220.35€. Et la section de fonctionnement équilibrée à 108 003.00€

Le Conseil Municipal approuve le budget présenté à l'unanimité.

DM2025.04.01-16

BUDGET LOTISSEMENTS PAULMIERS JARDINS 2025 - VOTE DU BUDGET 2025

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération DM2025.04.01- portant sur la création d'un budget lotissement.

Elle propose le projet de budget 2025 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 785 005.00€ et à 787 010.00€ en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve le budget présenté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que la prochaine réunion est prévue le mardi 29 avril 2025, 20h00. Elle portera sur le PLUi.

Après en avoir délibéré l'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h00

Nous, Colette Oriault, Maire ; Sylvain Dequaindry Secrétaire de séance,
Clôture et arrêtons la séance du 1er avril 2025

N°	Objet	Décision
DM2025.03.04-1	Conseil Municipal – Adoption du PV précédent	Adoptée
DM2025.04.01-2	Lotissement – Protocole entre la Sté Terre et Cap et la Commune de Hottot-les-Bagues	
DM2025.04.01-3	Pont du pont Piquet – option à choisir, demande de subvention	Adoptée
DM2025.04.01-4	Diagnostic de l'assainissement collectif – choix de l'entreprise	Adoptée
DM2025.04.01-5	Création d'un budget annexe lotissement, délibération sur l'option de TVA	Approuvée
DM2025.04.01-6	Budget communal – vote du compte de gestion 2024	Approuvée
DM2025.04.01-7	Budget communal – vote du compte administratif 2024	Adoptée
DM2025.04.01-8	Budget communal – vote de l'affectation du résultat	Adoptée
DM2025.04.01-9	Budget communal – vote des taux 2025	Approuvée
DM2025.04.01-10	Budget communal – vote des subventions et participations 2025	Approuvée
DM2025.04.01-11	Budget communal – vote du budget 2025	Approuvée
DM2025.04.01-12	Budget assainissement – vote du compte de gestion 2024	Approuvée
DM2025.04.01-13	Budget assainissement – vote du compte administratif 2024	Approuvée
DM2025.04.01-14	Budget assainissement – affectation du résultat	Adoptée
DM2025.04.01-15	Budget assainissement – vote du budget primitif	Approuvée
DM2025.04.01-16	Budget lotissement – vote du budget 2025	Approuvée

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS LE 1ER AVRIL 2025

Mme Colette ORIEULT
M. Roger BARBANCON
M. Sylvain DEQUAINDRY
M. Daniel BRIAND
Mme Corinne COSNEFROY
MME LYDIE DESDOUETS

MME ANGELIQUE GALLET
M. JULIEN GRIPPON
Mme Annick MESLIN
M. DENIS LE GOUPIL
M. Jérôme MORIERE

LE MAIRE,
COLETTE ORIEULT

LE(S) SECRETAIRE(S) DE SEANCE,
M. SYLVAIN DEQUAINDRY